



## Vente export produit de marque française sans accord des marques

Par **Evanou**, le 17/11/2013 à 02:17

Bonjour,

Je construis un site de vente en ligne à destination de personnes ne vivant pas en France. Je souhaite leur mettre à disposition des produits de prêt à porter vendus en France.

Est-il possible d'acheter pour moi ces produits en magasin "normal" et de les vendre sur internet à destination de mes clients étrangers (sans accord directement avec les marques) ? (Ca n'aurait pas d'intérêt pour des Français en raison du prix plus élevé, mais je cible des personnes qui n'ont pas ces produits à proximité)

Je souhaite procéder ainsi afin de tester mon modèle sans acquérir de stock et passer à la vitesse supérieure dans un second temps.

Merci d'avance de votre aide.

Par **moisse**, le 17/11/2013 à 11:07

Bonjour,

Il y a un bon article de Me Murielle Cahen dont la réputation n'est plus à faire dans les domaines liés au numérique et aux réseaux ici :

<http://www.murielle-cahen.com/publications/distribution-selective.asp>

Il en ressort que si les marques ont mis en place un réseau de distribution, vous ne pouvez

que solliciter leur accord ou renoncer à cette commercialisation.